

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS
(PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL)

SEANCE DU 03 JUILLET 2024

N° de délibération : 17/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juillet à dix-sept heures, les membres du Comité du Pays Val de Loire Nivernais se sont réunis à Varennes-Vauzelles, suite à une convocation qui leur a été adressée par le Président du Pays Val de Loire Nivernais, conformément aux articles L2121-10 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L2121-17 du CGCT, la séance peut se tenir sans obligation de quorum puisqu'elle fait suite à une précédente séance de l'assemblée régulièrement convoquée pour le 26 juin, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le soir-même.

NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE : 49 PRESENTS : 11 VOTANTS : 14
DATE DE LA CONVOCATION	26/06/2024
VOTE	POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Étaient présents :

Philippe CORDIER, Françoise CROTTET-FIGEAT, Éric GUYOT, Françoise HERVET, Raymond LE VAN, Dominique MAURIN, Patrick RAPEAU, Yves RAVET, Sylvie THOMAS, Christine VINGDIOLET et Anne WOZNIAK

Étaient représentés (pouvoirs) :

Sylvain COINTAT a donné pouvoir à Françoise CROTTET-FIGEAT
Daniel GILLONNIER a donné pouvoir à Yves RAVET
Régine ROY a donné pouvoir à Christine VINGDIOLET

Monsieur Dominique MAURIN est nommé secrétaire de séance.

OBJET : Décisions prises par délégation du Comité de Pays

Par délibérations n°22-2020 du 24 septembre 2020 et 09-2022 du 2 février 2022, le Comité a donné délégation au Président pour signer des actes de gestion courante.

Il a donné par délibération n°31-2023 délégation au Bureau du Pays pour l'attribution de bourses aux internes et aux externes.

Le Comité doit être informé des décisions prises dans le cadre de cette délégation et prend acte des décisions suivantes :

Décisions du Président :

N°	Date	Objet
D 01-2024	01/02/2024	Renouvellement de l'adhésion du Pays à l'ANPP
D 02-2024	19/06/2024	Renouvellement de l'adhésion du Pays à l'association RN7 2 x 2 voies

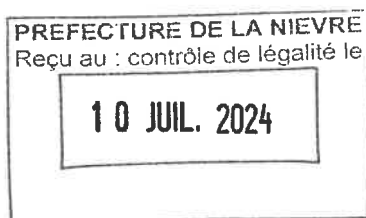
Décisions du Bureau du Pays :

N°	Date	Objet
D 03-2024	12/06/2024	Attribution de bourses aux internes et aux externes (4 600 €)

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- prend acte des décisions prises par le Président par délégation du Comité.

Le Président,
Eric GUYOT



**Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 03 juillet 2024**